



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projets 2026 du Contrat de ville de l'agglomération de Bastia – 2^{ème} programmation

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

Absents :

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8

Votants : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Appel à projets 2026 du Contrat de ville de l'agglomération de Bastia – 2^{ème} programmation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que, le contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia 2024-2030 a été approuvé par le Conseil Communautaire du 18 mars 2024 et signé par l'ensemble des partenaires le 09 septembre 2024. Il concerne deux quartiers prioritaires qui ont été arrêtés sur la seule commune de Bastia en application du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 qui modifie le décret du 3 juillet 2014 qui fixait la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de :

- Le QPV « Bastia Meridionale » comprenant les secteurs de Paese Novu, Lupino et Montesoru et constitué de 3464 logements sociaux locatifs, inclut également un îlot d'habitation de copropriétés privées (résidences le Forum, le Vinci, le Ponte Prado, le Santa Cruz et l'immeuble Sommivac). Le secteur du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) est situé dans ce QPV. Bastia Meridionale compte 8 403 habitants. Source : INSEE Recensement de population 2022 ;

- Le QPV « Bastia Mezana » comprenant les quartiers de St-Joseph, du cours Favale, du Boulevard Gaudin, de la rue Letteron, une partie du Puntettu ainsi que les quartiers de Saint-Antoine et de San Gaetano ; comporte 2 624 habitants. Source : INSEE Recensement de population 2022.

Considérant les 3 grandes orientations stratégiques du contrat de ville :

- Bien vivre ensemble au quotidien dans les quartiers ;
- Accompagner vers leurs droits et leur émancipation les habitants des quartiers ;
- Agir sur l'emploi et la cohésion économique des quartiers.

Considérant, la première programmation présentée en Bureau communautaire le 2 février 2026 pour un montant de 69 700 € portant sur les dossiers présentés au titre des conventions pluriannuelles d'objectif (CPO).

Considérant qu'une 2^{ème} programmation s'est ainsi dégagée pour un montant global de participation de la CAB de 65 526 € (il restera ainsi une enveloppe de 24 774 € qui pourra être utilisée soit dans le cadre d'une 3^{ème} programmation, soit pour l'amorçage de nouvelles actions à mettre en œuvre) ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- La 2e programmation 2026 en convention pluriannuelle d'objectif (CPO) et nouveaux projets du Contrat de Ville (tableau ci-annexé) ;
- La participation de la CAB à cette programmation à hauteur de 65 526 euros ;

AUTORISE

Le Président à signer tout document utile se rapportant à cette affaire.

Bureau du 18 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20260518-BUR-AG-26-027-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

OBJET : Appel à projets 2026 du Contrat de ville de l'agglomération de Bastia – 2^{ème} programmation

DIT

Que les crédits sont prévus BP 2026, chapitre article correspondants ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr